

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-1811/PCG désignant le représentant du Territoire devant le Conseil du contentieux administratif

n° 73-1811/PCG

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
28 décembre 1973

Numéro JO
n° 1 du 10/01/1973

Date du numéro
10 janvier 1973

TEXTE INTÉGRAL

M. Herry Jacques, inspecteur des Affaires administratives est désigné pour représenter le Territoire devant le conseil du contentieux administratif dans l'affaire opposant l'administration M. Ouaddi Mahmoud Ibrahim, domicilié à Djibouti.